

PROCÈS-VERBAL NUMÉRO 66

Réunion du Comité exécutif

15 septembre 2023

📍 À distance (*Zoom*) depuis Praia da Vitória

Introduction. Nature de la réunion

Le Comité exécutif du Conseil Consultatif pour les Régions Ultrapériphériques (CCRUP) s'est réuni à huis clos, à distance via la plateforme Zoom, avec interprétation simultanée en portugais, français et espagnol, le quinze septembre deux mille vingt-trois à 12 h 30 (heure locale).

1. Mot de bienvenue du président du Comité exécutif

M. David Pavón (*Federación Regional de Cofradías de Pescadores de Canarias* et président du Comité exécutif) a adressé un mot de bienvenue à l'ensemble des participants. Il a ensuite indiqué que la réunion serait enregistrée en vue de la rédaction de son procès-verbal et a mentionné les points de l'ordre du jour qui seraient abordés.

2. Adoption de l'ordre du jour et informations administratives

Madame la Secrétaire générale a procédé à l'appel des membres.

L'ordre du jour a ensuite été soumis à l'examen des membres, qui ont voté pour son adoption. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Elle a indiqué que le procès-verbal de la dernière réunion du Comité exécutif, du 23 mars 2023, avait été approuvé par consensus le 17 mai 2023.

Résumé :

L'ordre du jour de la réunion a été approuvé à l'unanimité.

3. Débat et vote sur le plan de travail et le budget pour la 5e année (2023/24)

M. David Pavón a demandé à Madame la Secrétaire générale de partager les documents précédemment envoyés, relatifs au plan de travail et au budget pour la cinquième année de fonctionnement du CCRUP, afin de faciliter les débats et leur adoption.

Madame la Secrétaire générale a indiqué que le secrétariat avait reçu des contributions tardives du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de La Réunion (CRPMEM La Réunion) concernant les deux documents. Elle a ajouté que certaines des modifications proposées concernaient les plans de travail des groupes de travail (GT), dont le CRPMEM La Réunion est membre. Madame la Secrétaire générale a rappelé que ces plans avaient été approuvés la semaine précédente lors des réunions annuelles de l'Assemblée générale et des GT du CCRUP. Elle a demandé aux membres présents s'il était possible d'accepter des modifications à un plan déjà approuvé, sans avoir à le soumettre à nouveau à l'approbation du GT concerné.

M. João Delgado (*Mútua dos Pescadores*) a déclaré que les modifications proposées aux plans de travail devraient être analysées par le groupe de travail concerné, puis approuvées ou non par celui-ci.

Mme Mercedes Garcia (*Asociación Tinerfeña de Amigos de la Naturaleza*) a approuvé les propos de M. Delgado.

Mme Anaïs Mourtada (Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins) a déclaré que lorsque ce type de propositions de modifications à un document avaient été précédemment approuvées par un GT, les membres du Comité exécutif pouvaient les accepter, sans que le document doive être soumis à nouveau au GT concerné pour approbation, étant donné que les GT sont subordonnés au Comité exécutif.

Mme Soumeya Djaffar (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de la Réunion) a expliqué que c'était la première fois que l'organisation qu'elle représente participait à une réunion du Comité exécutif du CCRUP et qu'elle n'était donc pas encore familiarisée avec les procédures internes. Elle a déclaré qu'ils ne proposaient pas de modifications structurelles des plans de travail, mais seulement quelques ajouts, et a précisé que si les modifications ne pouvaient être acceptées pour des questions de procédure, le CRPMEM La Réunion le comprendrait.

Madame la Secrétaire générale a soulevé la question de la suggestion du CRPMEM de La Réunion pour le GT sur la pêche de Démersaux et Benthiques « Discuter de la possibilité de promouvoir les espèces démersales des RUP au moyen d'un "logo RUP" ou de toute autre marque collective », car, selon elle, ce sujet n'entre pas dans le cadre de la Politique Commune de la Pêche.

M. Juan Verdú (*Federación Provincial de Cofradías de Pescadores de La Palmas*), en qualité de président du GT sur la pêche de Démersaux et Benthiques, a

déclaré qu'il n'était pas d'accord avec le fait que le Comité exécutif accepte les modifications proposées sans que le GT soit consulté au préalable.

M. Léonard Ragnauth (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins – CRPMEM de Guyane), en qualité de président du Groupe de Travail sur la pêche Illégale, Non déclarée et Non réglementée (INN), a déclaré qu'il approuvait la modification proposée au plan de travail par le CRPMEM de La Réunion « Discuter de la pêche informelle INN et de ses conséquences sur nos marchés restreints, en particulier la concurrence déloyale et la saturation du marché ». Toutefois, il a ajouté que même s'il approuvait la modification, celle-ci devrait être soumise à l'approbation du GT.

Madame la Secrétaire générale a rappelé que si les modifications devaient être approuvées par les groupes de travail concernés, le CCRUP devrait retarder l'envoi de la demande à la Commission européenne (la date limite est le 1er octobre).

Mme Anaïs Mourtada a soulevé la question du pouvoir de décision du Comité exécutif.

M. João Delgado a rappelé que deux des rôles centraux du Comité exécutif étaient de garantir l'exécution du plan et du budget et la démocratie dans le fonctionnement du CCRUP, soulignant que l'acceptation de modifications dans les plans de travail sans l'accord des GT concernés allait à l'encontre du principe démocratique du Conseil consultatif. Il a ajouté que la proposition de créer un « logo RUP » qui distingue et qualifie les poissons des RUP était intéressante, car tout ce qui peut améliorer la vie des pêcheurs devrait être inclus dans les recommandations du CCRUP.

Mme Soumeya Djaffar a proposé de valider le plan de travail sans les modifications proposées par le CRPMEM La Réunion et de débattre de ces modifications lors des prochaines réunions des GT.

Madame la Secrétaire générale a proposé que la prochaine réunion du Comité exécutif se concentre davantage sur les questions opérationnelles. Ainsi, si une situation similaire devait se reproduire, les membres connaîtraient la procédure à suivre. Elle a ajouté qu'il serait pertinent de procéder à un vote pour savoir si les membres souhaitent opter pour la procédure suggérée par Mme Soumeya Djaffar, ou s'ils souhaitent que les modifications proposées soient soumises à l'approbation urgente des GT.

Mme Alexandra Philippe (*European Bureau for Conservation and Development*) a demandé à Madame la Secrétaire générale si le vote porterait uniquement sur la situation relative à la réunion en cours, ou sur une procédure à adopter à partir de

cette date et pour l'avenir. Madame la Secrétaire générale a répondu que le vote ne porterait que sur la situation actuelle et que la prochaine réunion du Comité exécutif traiterai de la question plus en détail.

Résumé :

Il a été approuvé à la majorité de discuter/intégrer les propositions faites par le CRPMEM La Réunion à l'ordre du jour des prochaines réunions du Comité exécutif et des groupes de travail.

M. David Pavón a indiqué que le prochain sujet de la réunion portait sur la discussion et l'approbation du plan de travail 2023/24, préalablement envoyé à tous les membres.

Madame la Secrétaire générale a indiqué que les principales différences par rapport au plan de travail précédent étaient l'embauche éventuelle d'un assistant chargé de la politique de la pêche (précédemment discutée au sein du Comité exécutif et en Assemblée générale) et la création de deux groupes de réflexion : l'un sur la planification de l'espace maritime et l'autre sur le concept de pêche artisanale dans les RUP.

M. David Pavón a demandé s'il y avait des commentaires sur le plan de travail 2023/24, et a proposé de procéder au vote dans le cas contraire.

Résumé :

Le plan de travail 2023/24 a été approuvé à la majorité.

M. Pavón a indiqué que, conformément à l'ordre du jour, les membres allaient discuter et approuver le budget 2023/24 et a demandé à Madame la Secrétaire générale de partager les documents sur le sujet, pour un meilleur débat.

Madame la Secrétaire générale a suggéré que le débat commence par l'approbation des remboursements pour les réunions, qui représentent la plus grande partie du budget, et a partagé le tableau relatif aux frais de voyage pour 23/24, en fonction des régions d'origine. Elle a rappelé que le premier bloc de réunions présentielles (Comité exécutif et GT) se tiendrait à Paris, compte tenu de la rotation entre les capitales des États membres concernés - [article 17 du règlement interne](#) - et que le deuxième bloc de réunions

présentielles (Assemblée générale et GT) se tiendrait en Guyane. Madame la Secrétaire générale a ajouté que le secrétariat avait l'habitude de simuler les frais de voyage afin d'avoir une idée des coûts que chaque organisation / membre aurait à supporter. Elle a indiqué que les frais de voyage pour la Guyane étaient inclus dans le groupe Mayotte et La Réunion (cette année), car, par exemple, voyager vers et/ou depuis la Martinique est moins cher que voyager vers et/ou depuis la Guyane.

Mme Soumeya Djaffar a indiqué qu'elle avait effectué une simulation d'un voyage de La Réunion vers la Guyane pour septembre 2024 et que le niveau de remboursement proposé étant insuffisant. Le CRPMEM La Réunion propose donc de le modifier, sous peine de compromettre sa participation présente aux réunions.

Madame la Secrétaire générale a déclaré que le CCRUP ne devait pas consacrer plus de 50 % de son budget aux frais de voyage et qu'elle comprenait les préoccupations des membres concernant le montant des remboursements.

M. David Pavón a suggéré d'augmenter les frais de voyage des Canaries pour les réunions du Comité exécutif et des groupes de travail à Paris. Et, conformément à l'intervention de Mme Soumeya Djaffar, d'augmenter les frais de voyage de Mayotte et de La Réunion pour les réunions de l'Assemblée générale et des GT en Guyane. M. Pavón a également demandé si, en cas d'augmentation du montant pour les Canaries, il ne serait pas juste de l'augmenter également pour les Açores et Madère.

M. Léonard Ragnauth a déclaré que le voyage de la Guyane à Paris était certes très coûteux, mais que l'investissement en valait la peine, car les réunions présentes apportent de nombreux avantages.

Madame la Secrétaire générale a rappelé qu'à la demande du Comité de coordination, un montant avait été alloué dans le budget au poste *eligible information costs - marketing*, notamment pour la réalisation d'une newsletter. Elle a demandé si les membres souhaitaient que la newsletter soit reportée et que le montant qui y était alloué soit utilisé pour augmenter les remboursements des frais de voyage.

M. Jonathan Marrero (Islatuna) a déclaré être opposé au report de la newsletter.

M. João Delgado a indiqué qu'une des priorités du CCRUP devrait être de faire en sorte que le plus grand nombre possible de membres assiste aux réunions en format présentiel, et qu'étant donné qu'il était nécessaire d'augmenter le budget alloué aux voyages, il était favorable au transfert des montants initialement alloués à la newsletter. Toutefois, il a ajouté qu'à l'époque actuelle, la communication était très importante pour

promouvoir le travail du CCRUP.

M. David Pavón a approuvé les propos de M. João Delgado.

Les membres sont convenus de faire une pause pour que le secrétariat fasse d'autres simulations des frais de voyage.

Après la pause, M. Pavón a demandé à Madame la Secrétaire générale de partager les simulations effectuées.

Madame la Secrétaire générale a présenté le tableau actualisé des frais de voyage et a indiqué que, comme demandé, le montant pour les voyages des Canaries et des Açores/Madère vers Paris et le montant pour les voyages de Mayotte et de la Réunion vers la Guyane avaient été augmentés. Elle a expliqué qu'afin de pouvoir augmenter les montants des remboursements, le montant alloué à la newsletter avait été diminué et que le montant total du budget avait légèrement augmenté.

Mme Mercedes Garcia a proposé d'accepter le tableau actualisé des frais de voyage. Et s'il reste des fonds des réunions du Comité exécutif et des GT, elle propose de les affecter aux remboursements des réunions de l'Assemblée générale et des GT.

M. Gualberto Rita a approuvé les propos de Mme Mercedes Garcia.

Madame la Secrétaire générale a indiqué qu'elle mettrait à jour le budget pour approbation ultérieure par l'Assemblée générale et envoi à la Commission européenne.

Résumé :

Le [tableau des frais de voyage pour 2023/24](#) et le budget de la cinquième année ont été approuvés à l'unanimité.

Il a également été convenu qu'après les réunions du Comité exécutif et des GT du mois de mars, le budget serait réévalué et qu'une réunion extraordinaire du Comité exécutif serait organisée afin d'examiner la possibilité d'allouer les fonds restants de ces réunions aux déplacements pour les réunions de l'Assemblée Générale et des GT en Guyane.

M. David Pavón a remercié l'ensemble des participants pour leur présence et, en l'absence d'autres sujets à débattre, il a clos la réunion.

Conclusions/Recommandations

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été traités.